



Succession et continuité d'une sarl

Par **abb**, le **27/01/2008** à **17:04**

Bonjour,

Mon père et un ami sont les deux associés dans une SARL de transport. Mon père est gérant et détient la majorité des parts. Son associé détient l'attestation de capacité de transport, formalité obligatoire. D'ici peu ils vont prétendre à la retraite.

Peuvent-ils céder leurs parts et pouvons-nous bénéficier en tant qu'enfants à la succession de cette société ? Faut-il obligatoirement passer l'examen de l'attestation de capacité en transport ?

Si, au jour d'aujourd'hui ils nous incluent dans la SARL, est-ce que la succession sera plus simple ?

Merci de bien vouloir m'éclaircir.

Abb